

COMMUNIQUE COMMUN UNITAIRE

Les délégations Union SNUI SUD-Trésor Solidaires, CGT Finances Publiques, FO DGFIP, CFTC Finances Publiques ont lu attentivement le texte de cadrage concernant la campagne IR. Elles constatent que l'ensemble des agents vont être sollicités pour assurer la campagne IR qu'ils soient de la filière fiscale comme de la filière Gestion Publique.

Cette campagne est l'occasion de donner un nouveau coup de canif dans la réglementation et de bafouer une fois de plus les engagements donnés au plus haut niveau de Ministère.

Il y a quelques semaines l'installation de la TP des 15/20 a été faite au mépris de toute règle, installant dans un poste comptable, des agents de la fonction publique hospitalière sans aucune position statutaire.

La disparition de l'ACIP va avoir pour conséquence de faire glisser la mission comptabilisation de la TVA au sein du SIE Cette opération aura pour conséquence de réunir dans le même service, voire auprès du même agent, le remboursement et la comptabilisation de la TVA.

Au nom du leitmotiv « il faut bien faire avec les moyens qu'on nous donne » nous constatons qu'au fil des semaines des entorses sont faites sur les garanties statutaires, les règles établies et les droits des agents.

Or ces garanties, ces règles, ces droits existent encore.

Nous exigeons leur respect!

Respectez l'engagement du Ministre Woerth le 27/10/2008

« pour la mise en oeuvre des SIP, le choix a été fait de le construire dans le respect des métiers. Les agents réunis dans les SIP continuent bien à réaliser les tâches qui relèvent de leur métier: l'assiette ou le recouvrement »

Respect des métiers!

Aucun agent de la filière gestion publique à l'accueil spécifique de la campagne IR.

De même aucun agent filière fiscale sur l'accueil des échéances recouvrement.

Respect du contrôle interne!

Celui qui constate la dépense n'est pas celui qui paie!

Respect du principe intangible de la séparation de l'ordonnateur et du comptable!

Respect des droits des agents en toute circonstance, en matière d'ouverture des services au public physique et téléphonique (de 9h à 16h), de prise de congé et de récupération.